



Reconnaissance par une personne sans me prévenir

Par **lunalou09**, le **26/01/2009** à **07:52**

Bonjour, j'ai appris que j'étais enceinte juste après ma rupture avec mon conjoint, ayant depuis peu quelqu'un je l'ai informé de cette grossesse et du doute sur la paternité de l'un ou l'autre. On s'est séparé très vite. Lorsque ma fille est née, il y a 2 semaines, je l'ai déclarée dans les 3 jours suivant sa naissance, sans père du coup avec ma reconnaissance anticipée en plus.

Avant hier je reçois un courrier en recommandé pour m'informer que le "quelqu'un" avec qui j'étais au tout début a été la reconnaître!!!

A t il le droit de le faire? Puis-je contester et comment? Je veux bien que ma fille ai un père mais pas si il ne l'est pas réellement. De plus il m'a harcelé toute ma grossesse et voulait, même si c'est pas sa fille la reconnaître hors moi je lui demandais de faire d'abord une recherche de paternité (il me semble logique pour ma fille que ce soit son vrai père qui la reconnaisse ou rien).

Merci de me répondre au plus vite!!!